

SPC
639.2099
REL
1996
C

CPS/Pêches 26/Document de travail 1
19 juillet 1996

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE TECHNIQUE RÉGIONALE SUR LES PÊCHES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 5-9 août 1996)

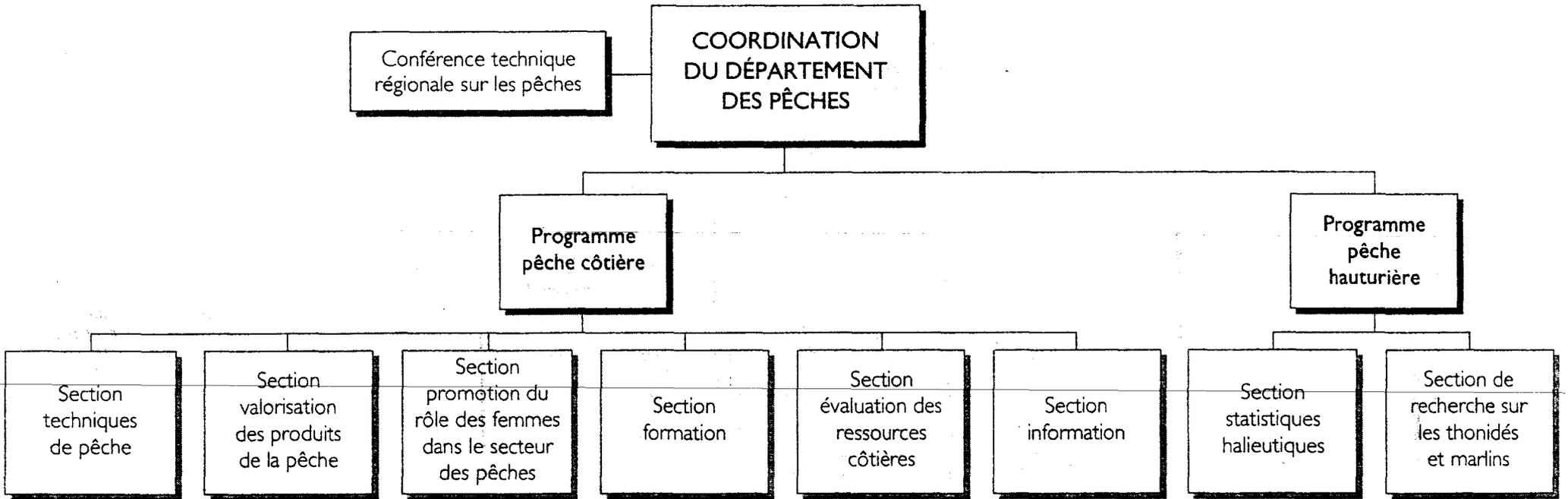
APERÇU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DES PÊCHES DE LA CPS
(Document présenté par le secrétariat général)

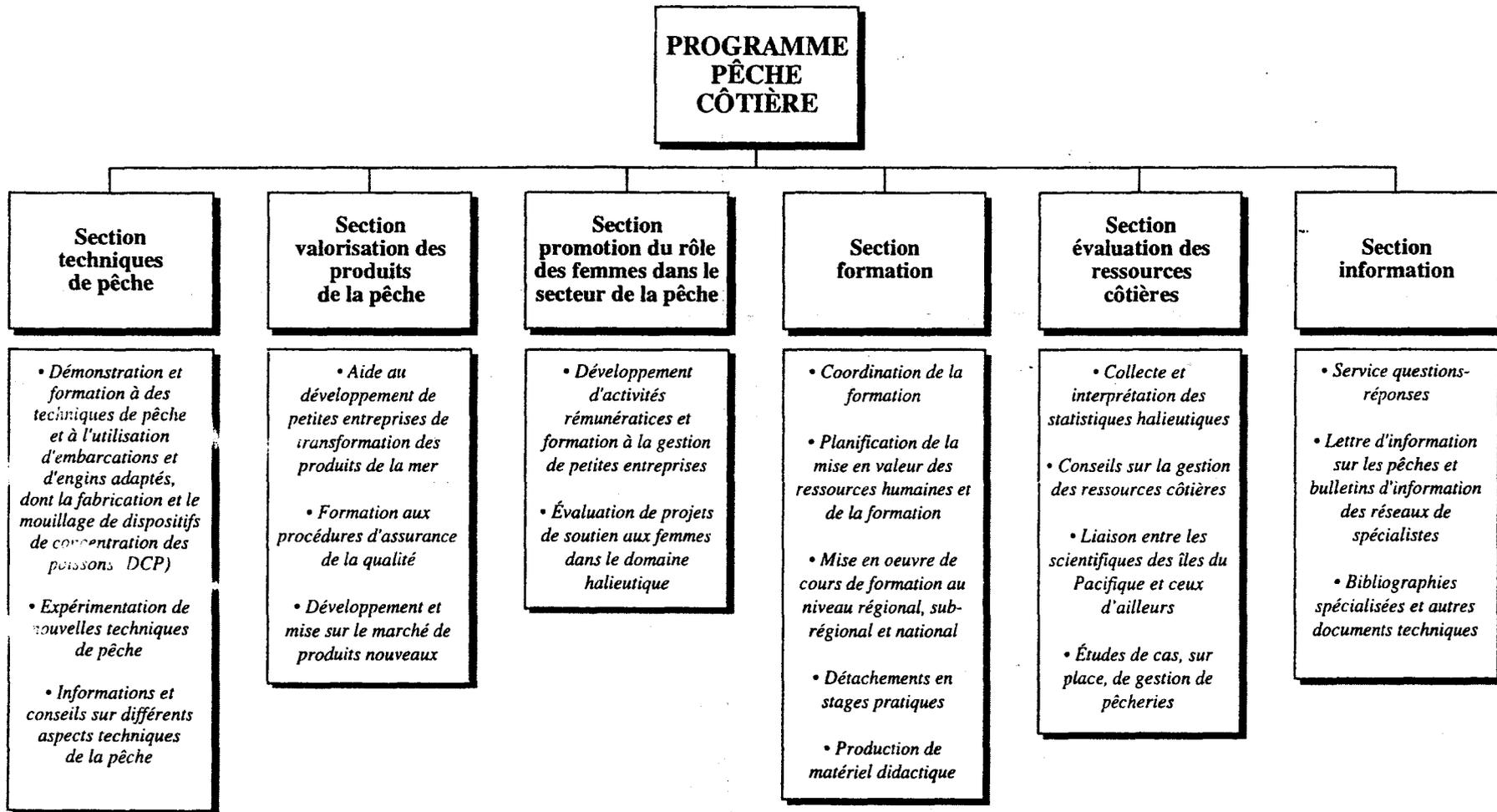
	Page
INTRODUCTION	2
EFFECTIFS	6
FINANCEMENT	7
RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISMES RÉGIONAUX	9
ÉVALUATION DES STRUCTURES OPÉRANT DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES MARINES	10
SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DE LA VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE TECHNIQUE RÉGIONALE SUR LES PÊCHES	11

INTRODUCTION

1. Le présent document donne un aperçu d'ensemble de l'organisation du département des pêches de la Commission. Il y est fait état du programme de travail, de la situation des effectifs, des financements et des relations avec les autres organismes régionaux, ainsi que des suites données par le secrétariat général aux recommandations formulées lors de la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches.
2. Les documents de travail 2 et 3 présentent plus en détail les activités mises en oeuvre par le programme pêche hauturière et par le programme pêche côtière respectivement.
3. La figure 1 représente l'ensemble du département des pêches de la Commission, tandis que les figures 2 et 3 indiquent avec plus de précision les activités des différentes sections du programme pêche côtière et du programme pêche hauturière respectivement.
4. Une section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches est venue récemment compléter le programme pêche côtière. Elle a pour objectif la mise en place de programmes de formation qui permettent aux femmes des villages côtiers de pêcheurs de créer des activités rémunératrices, essentiellement en donnant une valeur ajoutée aux produits de la pêche.
5. Le Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP), financé par l'Union européenne, en est maintenant à sa deuxième année de mise en oeuvre. D'une durée de cinq ans, ce projet de grande envergure améliorera sensiblement la capacité du programme pêche hauturière à fournir les informations scientifiques nécessaires à la gestion rationnelle de la ressource en thonidés de la région.

FIGURE I





EFFECTIFS DU PROGRAMME PÊCHE CÔTIÈRE:

SECTION TECHNIQUES DE PÊCHE : Conseiller pour le développement de la pêche côtière, Chargé du développement de la pêche côtière, Maître de pêche

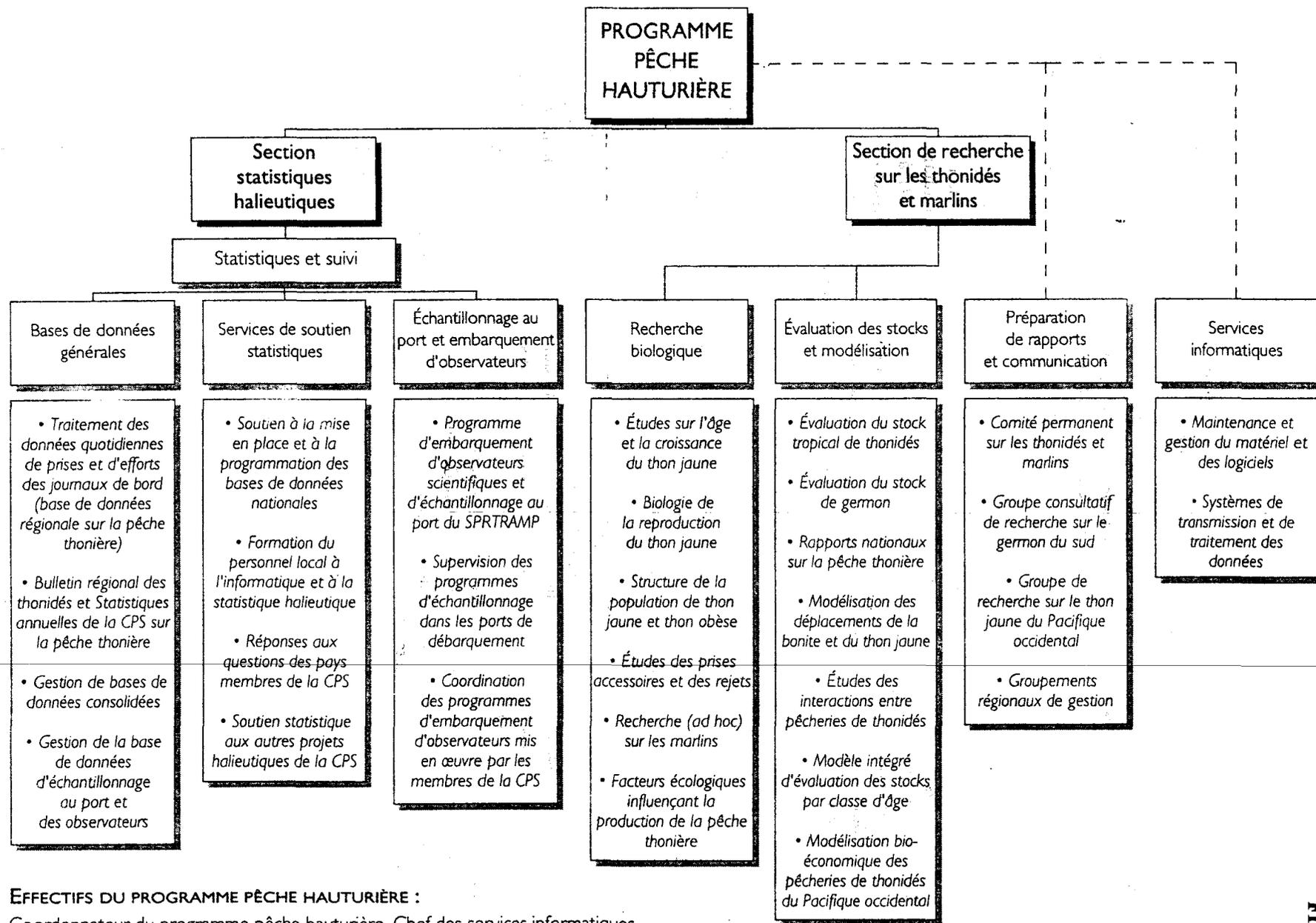
SECTION VALORISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE : Conseiller pour la valorisation des produits de la pêche

SECTION PROMOTION DU RÔLE DES FEMMES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE : Chargée de projet (promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches)

SECTION FORMATION : Conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques, Chargé de la formation à la pêche

SECTION ÉVALUATION DES RESSOURCES CÔTIÈRES : Conseiller pour l'évaluation des ressources côtières, Chargé de recherche en halieutique côtière, Auxiliaire-stagiaires (x2)

SECTION INFORMATION : Conseiller pour l'information halieutique, Chargé de l'information halieutique, Auxiliaire-stagiaire (information et formation halieutiques)



EFFECTIFS DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE :

Coordonnateur du programme pêche hauturière, Chef des services informatiques.

SECTION STATISTIQUES HALIEUTIQUES : Statisticien des pêches, Chargé de la base de données halieutiques, Chargé d'études/analyste.

SECTION RECHERCHE SUR LES THONIDÉS ET MARLINS : Maître de recherche halieutique, Programmeur/chargé d'études.

PROJET RÉGIONAL OCÉANIEEN D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA RESSOURCE EN THONIDÉS : Responsable des activités d'échantillonnage au port et d'observation, Observateurs scientifiques (x4), Spécialistes de la recherche halieutique (x2), Adjoint d'étude (données halieutiques).

FIGURE III

EFFECTIFS

6. À la fin du mois de juin 1996, le département des pêches employait 30 cadres professionnels et dix agents de soutien. Aucun recrutement n'est prévu dans l'immédiat.

7. Le programme pêche hauturière compte 20 agents, dont 15 cadres professionnels et 5 agents de soutien. Les effectifs du projet SPRTRAMP sont maintenant complets, avec huit cadres professionnels; en outre, une bourse de troisième cycle vient d'être attribuée dans le cadre de ce projet à un Fidjien qui étudiera avec les agents du programme pêche hauturière la biologie d'une importante espèce faisant partie des prises accessoires des navires thoniers.

8. Le programme pêche côtière compte 14 cadres professionnels et 6 agents de soutien. La dotation en personnel de la plupart des sections de ce programme est considérée comme suffisante, mais il n'a pas été réalisé beaucoup de progrès en ce qui concerne la mobilisation de financements non statutaires pour le recrutement d'un maître de pêche dans la section techniques de pêche. En trois ans, de 1991 à 1994, trois postes de maître de pêche financés sur des fonds statutaires ont été supprimés; à partir de septembre 1994, le programme pêche côtière n'a donc plus été en mesure de répondre par des moyens internes aux demandes d'assistance technique dans ce domaine. En février 1996, un maître de pêche a de nouveau été recruté grâce à des ressources statutaires provenant du financement du poste de coordonnateur du programme pêche côtière, vacant depuis février 1995.

8. Les différentes sections du département des pêches emploient régulièrement des experts-conseils pour des missions de courte durée financées au moyen de ressources non statutaires. Ceux qu'a engagés le programme pêche hauturière ont contribué essentiellement à l'évaluation et à la modélisation des stocks de thonidés; le programme pêche côtière a fait appel à des experts-conseils dans des domaines plus divers.

9. Les contrats actuels des deux agents dont les postes sont financés par le PNUD au titre du projet de développement de la pêche au large viendront à expiration vers la fin de l'année et il n'est pas certain que la CPS puisse continuer d'aider les États et territoires membres dans le domaine de la pêche thonière à la palangre et de la mise en place de dispositifs de concentration du poisson (DCP) dans les conditions actuelles. Il sera possible de répondre à certains des besoins exprimés à cet égard en offrant les services du maître de pêche dont le poste est financé à partir de ressources statutaires, ainsi que du conseiller pour le développement de la pêche côtière, mais la participation de plus en plus importante des ressortissants nationaux aux opérations de pêche thonière à la palangre visant le marché du thon frais entraînera sans aucun doute un accroissement des requêtes des États et territoires membres dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les techniques de pêche.

10. Il est plus encourageant de constater que plusieurs ressortissants des pays insulaires ont pu suivre des stages en détachement auprès du département des pêches. Un agent du service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée vient ainsi de rentrer dans son pays après avoir passé un an auprès des sections formation et information. Une autre personne, dont le recrutement est en cours, le remplacera dans les mêmes conditions. Deux chargés de recherche halieutique océaniques ont été recrutés à la fin de l'année dernière pour un stage de douze mois auprès de la section évaluation des ressources côtières, qui se terminera en octobre 1996. Un autre poste est offert, toujours sous forme de détachement, par la section évaluation des ressources côtières et la procédure de recrutement est en cours.

11. Il devient plus difficile de maintenir les effectifs au niveau actuel étant donné que plusieurs bailleurs ont commencé à réduire leur contribution au programme de travail de la Commission dont le département des pêches est la composante la plus importante. Le financement des activités de ce département est assuré à 90 pour cent environ par des ressources non statutaires provenant de contributions que les bailleurs arrêtent chaque année (sauf en ce qui concerne le projet SPRTRAMP, le projet de développement de la pêche au large, le projet régional FFA/CPS de soutien à la pêche et de renforcement des moyens nationaux, le projet de gestion intégrée des ressources côtières et le projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches). À l'exception de SPRTRAMP dont le financement est assuré pour trois années encore, tous les projets pluriannuels seront achevés en septembre 1997. Si aucun financement nouveau n'est mobilisé pour en poursuivre la mise en oeuvre, le département des pêches perdra cinq cadres professionnels et trois agents de soutien au sein du programme pêche côtière. Pleinement conscient du préjudice qui serait ainsi porté à la capacité du programme pêche côtière d'offrir son assistance aux États et aux territoires, le secrétariat général n'a ménagé aucun effort pour trouver des financements qui permettraient de poursuivre les activités menées dans le cadre de ce projets.

FINANCEMENT

12. Le financement des activités du département des pêches fait intervenir des ressources statutaires, ainsi que de nombreuses contributions non statutaires, ces dernières représentant 90 pour cent environ de son budget global. Les crédits d'origine statutaire qui lui ont été affectés en 1994 et 1995 ont atteint 583 000 UCOM, tandis que les crédits d'origine non statutaire atteignaient 5 740 805 UCOM pour la même période. L'annexe I donne la liste de tous les projets en cours et des bailleurs correspondants.

13. Le financement de projets à partir de ressources non statutaires est complexe et le secrétariat général doit s'employer en permanence à rechercher des fonds. Comme on l'a déjà mentionné, la mobilisation des ressources nécessaires au maintien des activités en cours et de l'aide aux États et territoires membres devient de plus en plus difficile dans un contexte de lassitude des bailleurs de fonds.

14. Les bailleurs apportent leurs contributions sur plusieurs années, annuellement ou de manière ponctuelle, dans le cas du financement des stages de formation. Il est évident que le financement sur plusieurs années est plus intéressant car il permet de planifier les activités à l'avance et de proposer aux agents recrutés des contrats de deux ans au moins, conformément à la politique de la Commission. Une grande partie des activités du département des pêches reste cependant financée par des contributions annuelles des bailleurs, ce qui nuit à la planification des activités. C'est pourquoi il a été demandé à certains bailleurs d'envisager des engagements financiers à plus long terme. En 1992, l'Australie (par l'intermédiaire de l'AIDAB, remplacé par l'AusAID) a décidé de verser au département des pêches une contribution étalée sur quatre ans. C'est maintenant la dernière année de versement de cette contribution de l'AusAID et le secrétariat général souhaiterait demander aux bailleurs de fonds d'envisager de nouveau l'adoption de dispositions de financement à plus long terme qui assureraient une certaine continuité des activités du département des pêches.

15. Le programme pêche hauturière, qui existe maintenant depuis quinze ans, a toujours été financé exclusivement à partir de ressources non statutaires. En 1994 et 1995, il a disposé d'un budget de 3 525 574 UCOM à l'appui de ses activités habituelles et de SPRTRAMP.

16. Le programme pêche hauturière va probablement participer à un projet de recherche sur les thonidés en Indonésie, financé par la Banque mondiale, comme il avait contribué au projet de recherche sur les thonidés aux Philippines. Les fonds obtenus à ce titre seront crédités à son budget et lui permettront de mener à bien ses activités habituelles. La décision du secrétariat général de l'autoriser à participer à des projets en dehors de la région se fonde sur deux conditions principales : les projets en question doivent avoir un rapport avec la gestion des ressources thonières de la région et la participation du programme pêche hauturière ne doit pas porter préjudice aux services qu'il offre aux États et territoires membres.

17. Le projet SPRTRAMP, financé par l'UE, a démarré mi-1994. Doté d'un budget de 5 millions d'écus sur cinq ans, il permettra au programme pêche hauturière de continuer d'assurer le suivi scientifique des ressources thonières de la région et d'affiner l'évaluation des informations issues du projet régional de marquage des thonidés, également financé par l'UE et couronné de succès.

18. Taiwan a, pour la première fois, apporté une contribution financière aux activités du programme pêche hauturière. Une partie de cette contribution a servi à organiser aux Îles Cook, en mars 1996, une réunion du groupe de travail consacrée au germon du sud et le reste permettra d'appuyer les recherches conduites en collaboration par le programme pêche hauturière et les instituts de recherche de Taiwan.

19. Le financement du programme pêche côtière est assuré à partir de ressources statutaires et non statutaires. En 1994 et 1995 il a reçu **583 000 UCOM** sous forme de ressources statutaires et **2 215 231 UCOM** sous forme de crédits non statutaires. Trois postes de cadre professionnel et un poste d'agent de soutien sont financés à partir de ressources statutaires.

20. Les ressources non statutaires dont bénéficie le programme pêche côtière proviennent de différents bailleurs et se répartissent entre les six sections du programme. Une grande partie de ces ressources est affectée à des projets pluriannuels qui sont tous sur le point de s'achever. Ainsi, le projet de développement de la pêche au large financé par le PNUD et mis en oeuvre par la section techniques de pêche se terminera en août 1996. Le projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, financé par le Canada, s'achèvera en février 1997, le projet régional FFA/CPS de soutien à la pêche et de renforcement des moyens nationaux en juillet 1997 et le projet de gestion intégrée financé par le Royaume-Uni en septembre 1997. À l'heure actuelle, aucun financement susceptible de permettre la prolongation de ces projets n'a été mobilisé. Le secrétariat général poursuivra les efforts entrepris afin de trouver les financements qui permettront de continuer à assurer les services fournis dans le cadre de ces projets.

21. Le Canada ayant décidé d'exclure la CPS du projet d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud (deuxième phase) qu'il finance, le secrétariat général devra rechercher de nouvelles sources de financement afin de poursuivre les activités qui devaient normalement recevoir un soutien à ce titre.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISMES RÉGIONAUX

22. Les relations avec les autres organismes régionaux s'intéressant au secteur de la pêche ont continué de se renforcer ces deux dernières années. En 1995 et en 1996, les agents du département des pêches ont assisté à plusieurs réunions et séminaires organisés par la FFA, le PROE, la SOPAC, l'USP et le Secrétariat général du Forum, en tant que participants ou qu'intervenants. Ils ont pu ainsi débattre avec les organismes concernés des programmes de travail prévus et coordonner les activités régionales dans le secteur maritime. La direction de la Commission a participé à plusieurs réunions du Comité de coordination des organisations du Pacifique Sud (CCOPS) qui rassemble les dirigeants de huit organisations régionales. Plusieurs questions liées aux ressources marines y ont été abordées durant cette période qui a coïncidé avec la réalisation de l'importante évaluation sur les structures opérant dans le secteur des ressources marines.

23. Les réunions de concertations FFA/CPS, tenues à Nouméa en 1995 et à Honiara en 1996, ont permis d'examiner le programme de travail des deux organisations. Les rapports de ces deux réunions constituent les documents d'information 1 et 2.

24. La collaboration entre la FFA et le département des pêches de la Commission, en particulier dans le domaine de la pêche thonière, a atteint un niveau inégalé. En dehors des conseils scientifiques qu'il fournit habituellement à la FFA afin de faciliter la gestion des importantes ressources thonières de la région, le programme pêche hauturière continue de participer à la gestion de la base de données régionale FFA/CPS sur la pêche thonière qui représente une part importante de son programme de travail. Les données obtenues dans le cadre du programme élargi d'observation scientifique et d'échantillonnage au port, ainsi que grâce à l'amélioration des relations avec les pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH), se sont accrues à tel point que leur saisie occupe maintenant trois agents à temps plein au sein du programme pêche hauturière. Sa participation à un projet conduit en collaboration avec la FFA et l'université du Queensland sur la modélisation bio-économique de la pêche thonière dans le Pacifique occidental vient encore renforcer ces étroites relations de travail. En outre, la FFA et le programme pêche hauturière préparent ensemble une demande de financement qui sera adressée à l'Union européenne et qui concerne un projet visant à répondre à d'importants problèmes de suivi des ressources thonières de la région. Par ailleurs, la Commission, par l'intermédiaire du programme pêche hauturière, a participé activement à toutes les réunions du sous-comité de la FFA centrées sur l'élaboration de dispositions de gestion de la pêche thonière dans la région. On peut s'attendre à ce que l'adoption de ces nouvelles dispositions se traduise par un nouveau renforcement de la collaboration entre le programme pêche hauturière et la FFA.

25. Dans le domaine de la pêche côtière, la FFA a adopté la recommandation de la mission d'évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines qui prévoit de confier à la CPS et au PROE la responsabilité principale de ce secteur. Il faudra par conséquent que le programme pêche côtière et le PROE élaborent des mécanismes de collaboration qui leur permettent de tirer partie de leurs atouts respectifs et d'éviter tout chevauchement des activités. Les deux organisations étudient actuellement la possibilité de mettre en place une réunion de concertation comme celle qui réunit annuellement la CPS et la FFA. Peut-être faudra-t-il aussi conclure un protocole d'accord avec le PROE afin de définir de façon plus officielle le programme de travail de chaque organisation et de faire en sorte qu'elles se partagent la tâche lorsque cela paraît profitable.

26. Le secrétariat général reste également en relation avec d'autres organisations régionales comme l'USP et la SOPAC. Les relations établies avec l'USP se sont traduites par des activités de formation à la pêche et d'échange d'information; en ce qui concerne la SOPAC, le programme pêche côtière, dans le cadre de son programme de mise en place de DCP, a par le passé fait appel aux remarquables compétences de cette organisation en matière de cartographie des fonds marins.

ÉVALUATION DES STRUCTURES OPÉRANT DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES MARINES

27. Une vaste évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines a été demandée au deuxième semestre de 1994, et un projet de rapport a été soumis à la vingt-sixième réunion du comité de pêches du Forum à Port-Moresby. N'ayant pas eu suffisamment de temps pour l'examiner, les participants à cette réunion n'ont pas voulu se prononcer de façon définitive sur le rapport et en ont ainsi reporté l'examen de douze mois. Entre temps, le CCOPS a étudié le projet de rapport et adressé plusieurs recommandations à la mission d'évaluation.

28. Le rapport final a été transmis à la Commission en août 1995 et soumis à la session d'octobre 1995 du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA). Celui-ci, après en avoir pris acte, a invité le secrétariat général à déterminer, pour la session de mai 1996, quelles seraient les répercussions des recommandations émises par la mission d'évaluation sur le travail de la Commission. Le document correspondant, intitulé *Observations du secrétariat général concernant l'évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines* constitue le document d'information 3, tandis que le rapport de la mission d'évaluation, intitulé *Évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines en Océanie*, constitue le document d'information 4.

29. Avant la session du CRGA de mai 1996, le comité des pêches du Forum a étudié les conclusions de l'évaluation lors de sa vingt-neuvième session qui s'est déroulée aux Tonga. L'évaluation a donné lieu à vingt et une recommandations, dont la cinquième et la sixième concernent directement le département des pêches de la Commission. La recommandation n° 5, qui porte sur les dispositions régionales à prendre pour répondre aux problèmes du secteur de la pêche côtière, prévoit que la CPS et le PROE, dans leurs domaines d'intervention respectifs, devraient assumer la responsabilité principale du secteur des ressources marines côtières. La recommandation n° 6 préconise de transférer auprès de la FFA le programme pêche hauturière de la CPS. Après examen, le comité des pêches du Forum a décidé d'entériner la recommandation n° 5 et de se prononcer pour le *statu quo* en ce qui concerne la recommandation n° 6. Le CRGA a adopté la même position lors de sa session de mai 1996.

30. La FFA ayant ainsi renoncé à toute activité dans le secteur de la pêche côtière, le programme pêche côtière devra s'efforcer d'intensifier ses relations avec le PROE dans ce domaine. Les premiers échanges qui ont eu lieu dans cette optique entre la direction de la CPS et le PROE sont encourageants.

31. En décidant de rejeter la recommandation n° 6 et de ne pas transférer le programme pêche hauturière à Honiara, le comité des pêches du Forum et le CRGA étaient tous deux conscients de la nécessité de continuer de séparer le rôle de gestion de la FFA du mandat scientifique du programme pêche hauturière. Cette séparation des rôles a été très profitable à la région, puisqu'elle a permis d'améliorer la collaboration entre le programme pêche hauturière et les PPPH, en particulier en ce qui concerne la communication des données de pêche.

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DE LA VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE TECHNIQUE RÉGIONALE SUR LES PÊCHES

32. Les recommandations formulées lors de la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches sont énumérées ci-après, accompagnées de quelques observations sur les suites données par le secrétariat général à chacune d'entre elle.

33. Recommandation n°1

Les participants à la conférence relèvent que des dispositions sont prises pour effectuer l'évaluation des rôles respectifs des organisations œuvrant dans le Pacifique Sud avec le mandat d'assurer la mise en valeur et la gestion des ressources marines. Reconnaisant la portée régionale du programme pêche hauturière et l'importance qu'il revêt pour la continuité des services-conseils scientifiques fournis au sujet de la pêche thonière dans la région, les participants recommandent que le secrétariat général prenne les dispositions appropriées pour s'assurer que l'évaluation des mécanismes de collaboration entre les organisations régionales portent également sur les structures du programme pêche hauturière afin de lui garantir une efficacité et une rentabilité optimales à long terme.

34. Suite donnée : Le secrétariat général a pu s'entretenir pleinement avec les membres de la mission d'évaluation des conséquences des différentes solutions qu'elle avait proposées dans le but de rationaliser les mandats des organismes régionaux œuvrant dans le secteur des ressources marines. Il a ainsi souligné les avantages que présente pour la région le maintien du *statu quo* en ce qui concerne le programme pêche hauturière. La CPS couvre davantage d'États et de territoires et obtient par conséquent des informations plus complètes qui contribuent en définitive à une meilleure gestion des ressources thonières de la région. Le secrétariat général estime avoir fourni à la mission d'évaluation un jugement objectif en lui montrant que le programme pêche hauturière fonctionne de la manière la plus efficace et la plus économe. La décision prise lors de la vingt-neuvième session du comité des pêches du Forum et de la session de mai du CRGA vient appuyer le point de vue du secrétariat général.

35. Recommandation n°2

Les participants relèvent que la recherche de financements à long terme pour assurer la continuité du programme pêche hauturière n'a été que partiellement fructueuse, en ce sens qu'il n'a été possible d'obtenir un financement intégral que pour une seule année de plus. Les participants à la conférence recommandent que la direction de la Commission prenne d'urgence des dispositions pour rechercher et obtenir des financements complémentaires pour assurer la continuité des activités du programme. Il est essentiel, tant pour le programme que pour la sauvegarde des intérêts à long terme de la recherche et de la gestion halieutiques dans la région, de pérenniser la surveillance et le suivi statistiques, priorité sur laquelle le comité permanent sur les thonidés et marlins a particulièrement insisté lors de sa cinquième réunion. Les participants à la conférence souhaitent vivement que la priorité soit accordée avant tout au maintien de la base de données.

36. Suite donnée : La question du financement à long terme des activités du programme pêche hauturière a été soulevée à plusieurs reprises avec les bailleurs de fonds. En 1992, l'Australie a apporté aux activités du programme un financement sur quatre ans, qui se termine cette année. La France a également envisagé une contribution à plus long terme au département des pêches, mais n'a pu concrétiser ce projet. La question de la viabilité à long terme de la section statistiques et suivi a été posée par les bailleurs de fonds. Pour répondre à leur souhait de plus grande transparence dans l'utilisation des financements concédés, le secrétariat général a demandé à la France que la totalité de sa contribution annuelle au programme pêche hauturière soit affectée aux activités de la section statistiques et suivi. La France a aimablement accepté cette proposition qui donne une sécurité accrue à la section.

37. Recommandation n° 3

Les participants à la conférence relèvent qu'au mois de décembre 1994, l'Agence des pêches du Forum (FFA) organisera à Honiara une réunion multilatérale de haut niveau pour examiner la question de la pêche des thonidés dans le Pacifique occidental, réunion à laquelle participeront les membres de l'Agence ainsi que les pays pratiquant la pêche hauturière et à l'ordre du jour de laquelle seront inscrites des questions concernant notamment l'état des stocks de thonidés et les besoins en matière de recherche et de données pour faciliter l'évaluation des stocks. Les participants recommandent que le secrétariat général veille à ce que le programme pêche hauturière assure tout le soutien scientifique nécessaire au bon déroulement des travaux de cette réunion et demandent au comité permanent sur les thonidés et marlins d'y contribuer également.

38. Suite donnée : Le coordonnateur du programme pêche hauturière et le maître de recherche halieutique ont apporté un soutien scientifique essentiel aux délibérations de la réunion multilatérale de haut niveau sur la pêche des thonidés dans le Pacifique. Ils y ont présenté deux documents, l'un sur la situation des stocks de thonidés et l'autre sur la collecte et l'échange de données halieutiques. Ils ont en outre participé aux délibérations du sous-comité scientifique mis en place par la réunion. À la suite d'une recommandation formulée par ce sous-comité, puis approuvée en séance plénière, la Commission a accueilli à Nouméa une consultation technique sur la collecte et l'échange de données halieutiques qui a réuni les États et territoires côtiers de la région et les PPPH.

39. Recommandation n°4

Considérant que de nombreux points communs ont été relevés entre le programme pêche hauturière mené par la CPS et celui conduit en Polynésie française, les participants à la conférence recommandent que soient étudiées les possibilités d'élaborer un programme commun de recherche appliquée sur les thonidés. Le programme pourrait concerner aussi bien la pêche hauturière industrielle que le développement des pêches thonières locales.

40. Suite donnée : L'EVAAM et le secrétariat général ont échangé une correspondance sur les possibilités de collaboration. L'un des domaines de collaboration évident était celui de la collecte d'information par l'échantillonnage au port et l'observation scientifique. Ces deux éléments constituant justement un volet important du projet SPRTRAMP, le secrétariat général a estimé qu'une collaboration avec la Polynésie française permettrait de renforcer les activités de collecte d'information. Cependant, il n'a pu être conclu d'accord avec l'EVAAM à cet égard, en raison de problèmes liés au financement du projet.

41. Recommandation n° 1 de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins

En vue de simplifier la soumission des données de prises par unité d'effort des navires thoniers dans la région et de simplifier le traitement de ces données, il est recommandé à tous les États et territoires membres de la Commission du Pacifique Sud et de l'Agence des pêches du Forum de s'efforcer d'adopter des fiches de pêche types et, le moment venu, leurs versions révisées, pour qu'elles soient utilisées par les flottilles nationales et par les bateaux de pêche étrangers opérant en vertu d'accords de pêche.

42. Suite donnée : En décembre 1995, le secrétariat général et la FFA se sont réunis afin de mettre au point des fiches de pêche types pour les senneurs, les palangriers et les canneurs, travail qui a été couronné de succès; les fiches établies pour chaque type de navire de pêche ont été fournies en janvier 1996 aux PPPH ainsi qu'aux États et territoires membres de la FFA et de la CPS pour utilisation immédiate. Plusieurs pays utilisent déjà ces fiches de pêche types et le secrétariat général souhaite inviter instamment ceux qui ne le font pas encore à les adopter au plus vite.

43. Recommandation n° 2 de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins

Le secrétariat général est invité à prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le poste de coordonnateur du programme pêche hauturière soit pourvu, et envisager d'inscrire ce poste au budget de fonctionnement de la CPS, conformément à la politique de la Commission relative aux postes de même niveau.

44. Suite donnée : Le secrétariat général a pu faire en sorte que le poste de coordonnateur du programme pêche hauturière reste pourvu pendant toute cette période mais n'a pu l'inscrire au budget de fonctionnement. Il poursuit cependant ses efforts dans ce sens.

45. Recommandation n°5

Les participants se déclarent extrêmement déçus de constater que le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) a reporté lors de deux sessions consécutives, l'adoption de la recommandation n° 11, formulée par la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches, demandant instamment à la Conférence du Pacifique Sud de rétablir l'intégralité des financements statutaires alloués au projet de développement de la pêche au demi-large à compter de 1993, et qu'il n'en a pas été tenu compte par la suite lors du réaménagement du budget de la Commission. Les participants **recommandent** que, compte tenu de l'importance des ressources halieutiques pour les petits pays insulaires, et de la très haute priorité que les directeurs des services nationaux des pêches accordent à ce projet, le CRGA réexamine la question et mette tous les moyens en oeuvre pour augmenter le niveau des financements statutaires qui seront accordés au projet de développement de la pêche au demi-large à compter de 1995.

46. **Suite donnée** : Le financement du poste de maître de pêche à partir de ressources statutaires dans le cadre du projet de développement de la pêche au demi-large n'a pas recueilli l'aval du CRGA, bien que le secrétariat général ait souligné que ce type d'assistance était très recherché par les États et territoires insulaires. Le contrat du dernier maître de pêche dont le poste ait été financé par des ressources statutaires s'est achevé fin 1994 et le secrétariat général n'a pu recruter de nouveau maître de pêche dans les mêmes conditions qu'en février 1996. Comme on l'a expliqué plus haut, les ressources statutaires ainsi utilisées provenaient du poste de coordonnateur du programme pêche côtière, resté vacant. Une grande partie des activités relevant normalement du projet de développement de la pêche au demi-large a été financée dans le cadre du projet de développement de la pêche au large, soutenue par le PNUD.

47. **Recommandation n°6**

Les participants relèvent en outre qu'il serait utile de faire le point sur ce que les pays membres attendent du projet de développement de la pêche au demi-large et de déterminer l'importance des moyens nationaux dont disposent ces derniers pour mettre en œuvre des projets de développement de nouvelles techniques de pêche. Cet exercice permettrait au secrétariat général d'apprécier la nature et l'étendue des services dont les pays membres pourraient avoir besoin à long terme et d'adapter le fonctionnement du projet de façon à pouvoir les satisfaire. Les participants recommandent que le secrétariat général procède à cette nouvelle évaluation des besoins, qu'il conviendrait de confier à un organisme externe et de financer grâce à des ressources non statutaires qui seraient mobilisées à cette fin, et que le rapport de cette mission d'évaluation soit présenté au Comité, lors de sa vingt et unième session en octobre 1994 où les conclusions dudit rapport pourront être examinées de pair avec la recommandation précédente.

48. **Suite donnée** : Le secrétariat général, n'ayant pas réussi à trouver des ressources statutaires ou non statutaires à l'appui de ce travail, n'a pu réaliser l'évaluation demandée.

49. **Recommandation n°7**

50. Les participants réaffirment l'importance du projet CPS de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches dont le concours technique s'est révélé précieux pour un certain nombre de projets locaux visant ce même objectif. Les participants recommandent que le secrétariat général fasse tout ce qui est en son pouvoir pour rétablir les financements accordés jusque-là par le Canada à cet important projet, ou, à défaut, qu'il s'emploie à rechercher d'autres sources de financement.

51. **Suite donnée** : Le Canada apporte de nouveau son soutien à ce projet, après une interruption de près de trois ans. Une chargée de projet (promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches) a pris ses fonctions en février 1995. Le financement accordé viendra à expiration en février 1997; le secrétariat général s'efforce de mobiliser des fonds pour la prolongation du projet au-delà de cette date, mais ses efforts sont restés infructueux pour l'instant.

52. Recommandation n°8

Constatant que les démarches du secrétariat général en vue de réunir des financements pour la mise en place du centre pour la valorisation des produits de la pêche se sont révélées infructueuses, et qu'il est fort peu probable que de tels financements soient disponibles dans un proche avenir, les participants recommandent instamment que, dans le cadre d'une nouvelle stratégie visant à permettre la réalisation des objectifs du projet, le secrétariat général demande à l'Université du Pacifique Sud (USP) de prendre en charge certaines des activités relevant du projet, en recrutant notamment un maître de conférence pour la formation à la valorisation des produits de la pêche et en prévoyant l'intégration de cet enseignement ainsi que des installations de recherche nécessaires au nouveau bâtiment qui abritera le programme d'études océanographiques.

53. Suite donnée : Le conseil d'administration du programme d'étude des océans de l'USP a approuvé le financement à partir de ressources statutaires du poste du maître de conférence pour la formation à la valorisation des produits de la pêche en mai 1994. Le poste a été pourvu en janvier 1996. Des cours sur la valorisation des produits de la pêche seront offerts au niveau du premier cycle universitaire à partir de 1997. En outre, un nouveau bâtiment, qui doit être terminé fin 1997, sera construit pour le programme d'étude des océans, grâce à un financement du gouvernement japonais. Il comportera un laboratoire pour la valorisation des produits de la pêche et des installations pilotes de transformation.

54. Recommandation n°9

Les participants recommandent en outre que, dans le cadre de cette nouvelle stratégie, le secrétariat général supprime les cinq (5) postes qu'il avait à l'origine été envisagé de créer au centre pour la valorisation des produits de la pêche et les remplace par un poste de cadre professionnel et un poste de soutien administratif dans la section valorisation des produits de la pêche. Les titulaires de ces postes seraient chargés des activités de formation professionnelle et pratique ainsi que des travaux de recherche appliquée destinés à soutenir les activités nationales de valorisation des produits de la pêche, ce qui relève du reste de la mission initiale du centre pour la valorisation des produits de la pêche.

55. Suite donnée : Le remplacement des cinq postes prévus dans le cadre de l'ancien projet par un poste de chargé de la valorisation des produits de la pêche et un poste d'adjoint administratif a été approuvé par la trente quatrième Conférence du Pacifique Sud en octobre 1994. Un financement a été trouvé pour le poste d'adjoint administratif, mais pas pour le poste de cadre professionnel. Le secrétariat général a donc n'a pas été en mesure de s'acquitter pleinement de ses obligations. Les effectifs actuels ont permis la mise en oeuvre d'un nombre limité d'activités de formation professionnelle et technique.

56. Recommandation n°10

S'agissant du programme de travail de la section formation, les participants relèvent que la variété des activités menées par celle-ci témoigne de l'ampleur et de la diversité des besoins en matière de formation et d'éducation exprimés par le secteur des pêches de la région. Les participants se félicitent du travail accompli par la section formation et recommandent que le secrétariat général poursuive ses efforts en vue de :

- *prêter son concours aux établissements nationaux d'éducation et de formation halieutiques, et favoriser les projets de mise en valeur des ressources humaines;*
- *mettre en oeuvre et coordonner les projets nationaux et régionaux afin de normaliser la certification des équipages des bateaux de pêche;*
- *mettre en oeuvre des projets de formation à la gestion et à l'organisation d'entreprises;*
- *coordonner la recherche de financements appropriés à la mise en place d'un programme d'études menant à un certificat d'halieutique qui pourrait être offert dans les établissements locaux d'enseignement technique, et participer activement à la recherche de ces financements;*
- *collaborer à la sensibilisation des populations aux questions de sécurité en mer, notamment en fournissant du matériel d'information pédagogique, par exemple des vidéocassettes et des affiches.*

58. **Suite donnée :** Le secrétariat général a réalisé des projets de mise en valeur des ressources humaines pour les Iles Mariannes du Nord et le Samoa-Occidental en 1994 et termine actuellement une étude similaire pour les États fédérés de Micronésie. La normalisation de la certification des équipages des bateaux de pêche est en bonne voie et un cours de formation pilote a été conduit à Vanuatu. Les modules de formation correspondants, sur le point d'être terminés, seront mis à la disposition des établissements de formation halieutique de la région. La campagne sur la sécurité en mer des petits bateaux a suscité des réactions positives des services des pêches de la région ainsi que de plusieurs pays de l'océan Indien. La mise au point d'un programme d'études menant à un certificat d'halieutique n'a pas beaucoup progressé. Le secrétariat général estime que ce travail devrait être effectué au moyen d'une mission de conseil, avec l'aide de la CPS; il faudra donc rechercher des fonds à cette fin.

59. **Recommandation n°11**

Les participants accordent leur appui au projet entrepris conjointement par la CPS, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, intitulé provisoirement Application des données de télédétection à la gestion des ressources des récifs et des lagons des îles du Pacifique, et recommandent que le secrétariat général prenne toutes les dispositions requises pour obtenir des financements afin que ce projet puisse être mis en oeuvre.

60. **Suite donnée :** Le secrétariat général a dépensé beaucoup d'énergie pour élaborer un projet qui aurait donné à la CPS les moyens d'analyser les données de télédétection avant d'entreprendre le travail de terrain nécessaire. Le financement attendu au titre des PTOM n'a malheureusement pas été obtenu, de sorte que le secrétariat général a dû, à regret, renoncer à ce projet.

61. **Recommandation n°12**

Les participants à la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches se félicitent de la précieuse contribution apportée par le projet de recherche sur les ressources côtières et le projet de manutention et de traitement du poisson, financés par le Royaume-Uni, qui arrivent à échéance en juin 1994. Les participants appuient fermement les objectifs du projet de gestion intégrée des ressources côtières dont la création a été proposée et pour lequel des financements non statutaires ont été demandés au gouvernement du Royaume-Uni; ce projet doit permettre de parachever les travaux entrepris dans le cadre des deux projets antérieurs qui ont fait la preuve de leur utilité. Les participants recommandent que le secrétariat général prenne toutes les mesures nécessaires pour obtenir, dès que possible, des financements pour ce projet auprès du Royaume-Uni.

62. **Suite donnée** : Le Royaume-Uni a approuvé le versement d'une contribution de 1 030 200 livres sterling sur trois ans afin de financer le projet de gestion intégrée des ressources côtières, qui a commencé en septembre 1994.

63. **Recommandation n°13**

Les participants à la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches relèvent que le niveau réel des financements octroyés par les bailleurs pour le projet de gestion intégrée des ressources côtières, et éventuellement d'autres projets bénéficiant de financements non statutaires, sera fonction non seulement de l'intérêt que les pays concernés manifestent pour la réalisation des objectifs du programme, mais également de la concrétisation de leur engagement par une participation concrète à son financement. La conférence recommande que les représentants, lorsqu'ils seront rentrés dans leur pays, abordent avec les instances compétentes la question de la participation des pays membres à la prise en charge du coût du programme, et que ce problème soit étudié de façon plus détaillée lors de la vingtième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations, en mai 1994.

64. **Suite donnée** : Bien que cette recommandation ait été adressée aux délégations nationales, le secrétariat général constate que les pays avec lesquels la CPS a collaboré dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources côtières ont apporté une contribution importante, en prenant en charge les coûts des déplacements locaux nécessaires à l'accomplissement des missions sur le terrain, en offrant un hébergement sommaire lorsque c'était possible, et en consacrant beaucoup de temps aux activités du projet.

65. **Recommandation n°14**

Relevant les risques sanitaires posés par les transplantations de plus en plus fréquentes d'animaux aquatiques exotiques dans les eaux territoriales des pays insulaires du Pacifique, les participants appuient les directives et les principes provisoires régissant le contrôle sanitaire pour les animaux aquatiques, qui figurent à l'annexe 2 (5 pp), en attendant que des mécanismes de contrôle sanitaire des animaux aquatiques soient mis en place et harmonisés à l'échelle de la région; ils recommandent que le secrétariat général suive de près l'élaboration de mécanismes de contrôle sanitaire dans les pays insulaires afin qu'il soit possible de réexaminer les directives provisoires lors de la prochaine conférence technique régionale sur les pêches.

66. **Suite donnée** : Le secrétariat général a suivi avec attention les progrès réalisés dans l'élaboration de mécanismes de contrôle sanitaire dans les pays insulaires mais constate que les mesures prises en ce qui concerne les animaux aquatiques ont été rares voire inexistantes. Il n'est pas possible pour l'instant de se fonder sur l'expérience acquise dans les pays insulaires pour réexaminer les directives provisoires.

FINANCEMENTS EXTRABUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT DES PÊCHES		
INTITULE DU PROJET	BAILLEUR DE FONDS	DATE D'EXPIRATION
PÊCHE CÔTIÈRE		
SECTION INFORMATION	FRANCE	En cours
SECTION FORMATION	FRANCE AUSTRALIE COMMISSION EUROPÉENNE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT GTZ (AGENCE ALLEMANDE DE COOPÉRATION TECHNIQUE) COURS NELSON/POLYTECHNIC AGENCE NÉO-ZÉLANDAISE DE COOPÉRATION FONDATION DU COMMONWEALTH SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU COMMONWEALTH	En cours En cours
PROJET DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES CÔTIÈRES	PROGRAMME D'AIDE BRITANNIQUE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ACIAR (CENTRE AUSTRALIEN POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE)	août 1997
PROJET DE PROMOTION DU RÔLE DES FEMMES DANS LE SECTEUR DES PÊCHES	CANADA AGENCE NÉO-ZÉLANDAISE DE COOPÉRATION UNESCO	février 1997
SECTION TECHNIQUES DE PÊCHE	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT	
PÊCHE HAUTURIÈRE		
SPRTRAMP	COMMISSION EUROPÉENNE	En cours
PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE, ACTIVITÉS COURANTES	AUSAID (AGENCE AUSTRALIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL) FRANCE NOUVELLE-ZÉLANDE PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	En cours En cours En cours
ASSISTANCE TECHNIQUE À DES PROJETS EXTÉRIEURS	ACIAR (CENTRE AUSTRALIEN POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE) UNIVERSITÉ D'HAWAÏ FAO (ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE) PHILIPPINES TAÏWAN PARTENAIRES PRIVÉS DE TAÏWAN PARTENAIRES PRIVÉS DE TAÏWAN	En cours
MODÉLISATION BIOÉCONOMIQUE DES PÊCHES THONIÈRES	ACIAR (CENTRE AUSTRALIEN POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE)	En cours
ÉVALUATION DES STOCKS DE THON JAUNE	UNIVERSITÉ D'HAWAÏ	En cours
ÉVALUATION DE LA RESSOURCE EN GERMON DU SUD	TAÏWAN PARTENAIRES PRIVÉS DE TAÏWAN	
RECHERCHES EN COLLABORATION A36 SUR LES THONS TROPICAUX	TAÏWAN	